

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

L'an deux mil douze et le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 27 mars 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de l'Isle d'Abeau (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur COLOMB-BOUVARD André, Maire

PRESENTS : GRISOLLET Joël – BELAIDI YILMAZ Rosa - LYONNARD Alain - *CROSET-BAY Elyette - FAURE Jean-Jacques - VARAS Nicole - BOSCH Jean-Marie - LAURENT Muriel - GRIOTIER Jean-Bernard - QUARESIMIN Jacky - RIVOIRE Janine - SALRA-PINCHON Henriette - PACHECO Juan - FONTAINE Rose-Hélène - BARNIER Zohra - ZANIMACCHIA Anita - ALLEX-BILLAUD Myriam - CROZIER Régis - DE OLIVEIRA Tony - BOUISSET Sandrine - MARION Cyril - BELIN Christel - LETROUBLON Cyril - RIVOIRE Nicolas - SERRANO Mikaëla - PISCITELLO Joseph - SIMON Catherine - *RAFESTHAIN Thierry (arrivé à 21H15 avant le vote de la délibération n° 2012-021) - SEBEIBIT Miloud

POUVOIRS : COLLEY Collebagan pouvoir à COLOMB-BOUVARD André - SURGOT Eric pouvoir à SIMON Catherine - *RAFESTHAIN Thierry pouvoir à MARION Cyril – *CROSET-BAY Elyette pouvoir à FAURE Jean-Jacques (pouvoir donné de 21h37 à 21h47 pour la délibération n° 2012-022, du chap. 74 recettes section de Fonctionnement au chap. 011 dépenses section de Fonctionnement inclus)

ABSENTE : OLIVA Guylaine

Monsieur FAURE Jean-Jacques a été nommé secrétaire à l'UNANIMITE.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2012

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 10 février 2012 est approuvé par l'assemblée par trente et une voix pour – une abstention (M. SEBEIBIT).

DELIBERATIONS :

2012-017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal désigne, à l'UNANIMITE, Monsieur Joël GRISOLLET, Premier Adjoint, pour assurer la présidence de la séance. Monsieur le Maire sort à 20 heures 45.

Rapport du Maire,
Rapporteur : A. LYONNARD

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif est dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2011, les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2011, l'ordonnateur propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	15 956 833,44 €
- Recettes.....	17 869 955,05 €
- Solde d'exécution....	<u>1 913 121,61 €</u>
- Résultat reporté.....	393 231,10 €
- Résultat de clôture....	2 306 352,71 €

Section d'Investissement :

- Dépenses.....	2 951 681,32 €
- Recettes.....	4 134 552,10 €
- Solde d'exécution.....	<u>1 182 870,78 €</u>
- Résultat reporté.....	- 1 261 811,78 €
- Résultat de clôture.....	- 78 941,00 €

RESULTAT DE CLOTURE CUMULÉ : 2 227 411,71 €

Restes à réaliser :

- Dépenses.....	595 844,00 €
- Recettes.....	171 195,00 €

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2011 par vingt-sept voix pour – deux abstentions (C. SIMON – E. SURGOT) – un refus de vote (M. SEBEIBIT).

Monsieur le Maire regagne la salle à 20 heures 53 et reprend la présidence de la séance.

2012-018 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR PERCEPTEUR

Rapport du Maire,
Rapporteur : A. LYONNARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte de gestion par vingt-sept voix pour – deux abstentions (C. SIMON – E. SURGOT) – trois refus de vote (M. SERRANO – J. PISCITELLO - M. SEBEIBIT).

2012-019 - AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Rapport du Maire,
Rapporteur : A. LYONNARD

Le vote du Compte Administratif 2011 laisse apparaître un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 2 306 352,71 euros.

Conformément aux instructions de la comptabilité M14, il est nécessaire d'affecter ce résultat. Il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Pour le surplus, il peut être affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

Section d'Investissement :

1 606 695,71 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Section de fonctionnement :

699 657,00 € au compte 002 « excédent reporté ».

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les affectations des résultats 2011 par vingt-sept voix pour – trois voix contre (M.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

SERRANO – J. PISCITELLO - M. SEBEIBIT) - deux abstentions (C. SIMON – E. SURGOT).

2012-020 - CONSTAT DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapport du Maire,
Rapporteur : A. LYONNARD

Le rapporteur rappelle que l'élaboration du budget primitif est précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L2312-1 et L2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue dans les conditions fixées à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil Municipal de l'Isle d'Abeau adopté le 04 mai 2009.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire 2012 a eu lieu le 2 mars 2012 à 20 heures. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat à l'UNANIMITE.

A 21 H 15, arrivée de Monsieur RAFESTHAIN Thierry.

2012-021 - FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rapport du Maire,
Rapporteur : A. LYONNARD

Le rapporteur propose de ne pas augmenter les taux d'imposition directe sur l'année 2012. Ceux-ci s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,39 %
- Foncier bâti : 31,01 %
- Foncier non bâti : 35,24 %

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux de contributions directes tels que présentés par vingt-neuf voix pour - trois abstentions (C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT).

2012-022 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Rapport du Maire,
Rapporteur : A. LYONNARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2 312-1, L 2 312-2, L 2 312-3 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil Municipal du 02 mars 2012 en application de la loi du 6 février 1992,

Le Budget Primitif 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

- Section de fonctionnement : 17 586 511,00 euros.
- Section d'investissement : 4 730 093,71 euros.

Le rapporteur propose que le budget primitif soit voté chapitre par chapitre et par opérations :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
002	Résultat reporté	699 657,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
013	Atténuation de charges	271 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
70	Produits services du domaine/ventes diverses	1 017 400,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
73	Impôts et taxes	8 558 990,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		

A 21 H 37, Madame Elyette CROSET-BAY donne pouvoir à Monsieur FAURE Jean-Jacques avant de quitter la salle.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

74	Dotations et participations	6 380 173,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
75	Autres produits de gestion courante	410 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
76	Produits financiers	6 291,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
77	Produits exceptionnels	23 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	4 389 730,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		

A 21 H 47, Madame Elyette CROSET reprend sa place dans la salle.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

012	Charges de personnel et frais assimilés	10 594 100,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
65	Autres charges de gestion courante	782 751,00
Neuf voix pour - dix-neuf abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE – M. SEBEIBIT) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT)		
66	Charges financières	350 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
67	Charges exceptionnelles	34 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	435 930,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	1 606 695,71
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	254 967,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
13	Subventions investissements reçues	1 182 587,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
27	Autres immobilisations financières	16 842,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
021	Virement de la section de fonctionnement.	1 000 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	233 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	435 930,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		

041	Opérations patrimoniales	72,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – cinq refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT – M. SEBEIBIT)		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
001	Résultat reporté	78 941,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
16	Emprunts et dettes assimilées	890 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
20	Immobilisations incorporelles	412 993,83
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
204	Subventions Equipements versées	100,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
21	Immobilisations corporelles	2 817 816,51
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

23	Immobilisations en cours	300 715,27
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
26	Part. et créances rattachées à des participat°	5 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		
041	Opérations patrimoniales	72,00
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		

PAR OPERATIONS - DEPENSES

0402	Ferme CHAFFARD	4 455,10
Neuf voix pour - dix-huit abstentions (J. GRISOLLET – R. BELAIDI YILMAZ – A. LYONNARD – N. VARAS – J-M. BOSCH – M. LAURENT – J-B. GRIOTIER J. QUARESIMIN – J. RIVOIRE – H. SALRA-PINCHON – J. PACHECO – Z. BARNIER – A. ZANIMACCHIA - M. ALLEX-BILLAUD – R. CROZIER – T. DE OLIVEIRA - Ch. BELIN – N. RIVOIRE) – quatre refus de vote (M. SERRANO - J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT) – une voix contre (M. SEBEIBIT)		

2012-023 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Rapport du Maire,
Rapporteur : A. LYONNARD

Il a été prévu au budget primitif 2012, section de fonctionnement, article 657362 "subventions", une inscription budgétaire réservée aux demandes de subvention émanant des diverses associations ou établissements publics.

Le rapporteur propose de verser une subvention de 135 000 euros (cent trente cinq mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'UNANIMITE le versement d'une subvention de 135 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2012.

2012-024 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU CONCERNANT LES IMPACTS DE LA LIAISON FERROVIAIRE LYON-TURIN SUR LA COMMUNE

Rapport du Maire,
Rapporteur : J. J. FAURE

Sans se prononcer sur l'opportunité ou non du « grand projet ferroviaire Alpes Europe (GPFAE)-LYON TURIN » qu'a priori elle ne conteste pas, la Commune de l'Isle d'Abeau, signale avec fermeté plusieurs impacts négatifs, qui appellent de significatives adaptations du projet et la mise en place incontournable de mesures compensatoires :

De façon globale :

- La Commune désapprouve, alors que d'autres options seraient possibles, le choix du tracé au cœur des zones humides des marais de la Bourbre. Cette étendue extrêmement profonde (plus de 10 mètres), véritable « éponge hydraulique » constitue un écosystème hydraulique à la fois très riche et très fragile.

Les travaux de terrassement envisagés jusqu'à cette profondeur, au-delà des coûts qu'ils généreront, constitueront une coupure et un assèchement mettant en péril les équilibres hydrauliques actuels de ces marais, de même que ceux des activités agricoles qui en dépendent.

- La Commune de l'Isle d'Abeau ne comprend pas que ce grand projet ignore, les difficultés actuelles de la ligne TER Lyon-Grenoble et les contraintes à imposer aux gares du territoire de la CAPI en raison de l'insuffisance des capacités de cette ligne.

En effet, la ligne TER Lyon-Grenoble voit diminuer la fréquence des arrêts, notamment à la gare de l'Isle d'Abeau, alors même que l'urbanisation de la commune doit enregistrer dans le cadre du Programme Local de l'Habitat une augmentation de 1500 logements au titre de la période 2010-2015 et que les prochaines années verront s'ouvrir l'urbanisation d'une Z.A.C. en cours de définition et dénommée « Z.A.C. de la Gare de l'Isle d'Abeau ».

La Commune demande, à l'instar du « Pôle Métropolitain de Lyon » et de la CAPI, à ce que le projet, en amont de la Commune venant de Lyon modifie ses hypothèses et contribue à l'amélioration de service de la ligne TER Lyon-Grenoble et des gares de la CAPI.

De façon plus précise, concernant l'impact du projet sur le territoire de la Commune de l'Isle d'Abeau :

- En tout premier, et en distinction des autres Communes, où le tracé du TGV reste à l'écart des zones d'urbanisation, ou les évite, ou passe à grands frais en tunnel pour

s'en écarter (ce qui est bien), concernant le tracé sur la Commune de l'Isle d'Abeau, le projet soumis à l'enquête « défile » en contre bas, tout le long de son territoire, de la manière la plus simple, sans contrainte, et sans précautions particulières.

Il défile, « comme si de rien n'était », en façade de trois grandes Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de quartiers d'habitations, voulues et mises en place par l'Etat, dans le cadre du projet de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau.

- Z.A.C de Saint Hubert
- Z.A.C de Fondbonnière
- Z.A.C de Pierre Louve

Ces ZAC, toujours en cours d'aménagement, représentent plus de 5000 logements aujourd'hui, dont plus du tiers sera exposé directement en façade de la ligne à grande vitesse (jusqu'ici ignorée des Z.A.C. pourtant voulues et entreprises par l'Etat), et de ses nuisances.

La poursuite de l'urbanisation de ces Z.A.C. et de leur valorisation (*dont le foncier a été acquis par l'ETAT à fin d'urbanisation*), jusqu'à leur achèvement total, ne peut être ni arrêtée, ni amendée, ni ralentie, au regard des engagements obligés de la collectivité et de son agglomération avec l'Etat, dans le cadre de son contrat de fin de Ville Nouvelle.

L'Isle d'Abeau qui comprend sur son territoire sept Z.A.C. est la principale collectivité contributive à l'effort d'urbanisation exigé par l'Etat aux 21 Communes de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (C.A.P.I.).

Dans ces conditions l'Etat ne peut pas :

- d'une part, avoir voulu et entrepris depuis plus de quarante ans un vaste projet d'aménagement du territoire et d'urbanisation (Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau), au centre duquel était la Commune de l'Isle d'Abeau, en imposant aujourd'hui la poursuite des urbanisations ;
- d'autre part, ignorer ces urbanisations, en installant sans précaution en façade des quartiers d'habitation qu'il a créés, un autre projet qui pénalise par ses impacts négatifs les urbanisations existantes et la commercialisation des terrains en cours d'aménagement.

Il ne s'agit pas de demander l'impossible, mais l'indispensable. Il s'agit d'exiger une conception du projet prenant en compte les réalités (« profil en long », « profil en travers », « dispositifs particuliers d'empaquetage, murs tout le long de la Commune (4 kilomètres au lieu de 500 mètres) & autres mesures compensatoires plus performantes, respectueuses et précautionneuses de son environnement urbain.

Des ouvrages mieux adaptés existent dans d'autres projets de ce type, d'autres chantiers européens, par exemple en Autriche (c.f. image de référence jointe au projet de délibération).

Des solutions existent, plus complexes qu'un simple projet « mis hors d'eau sur talus », comme s'il était à l'écart et de vue et de bruit de toute urbanisation.

Le projet doit être exemplaire, tout le long de sa séquence le long des quartiers d'habitations, dans la qualité créative de ses propositions de suppression de ses impacts négatifs :

1 – IMPACTS VISUELS → ouvrages et plantations, voiries transversales en passages inférieurs ...

2 – IMPACTS SONORES → dispositifs anti-bruits : empaquetage du tracé, murs tout le long de la Commune (au minimum 4 kilomètres).

A ces impacts de nuisances vis-à-vis des Z.A.C. des quartiers d'habitation, s'ajoutent en partage avec les autres communes :

3 - IMPACTS HYDRAULIQUES → ouvrages de fondation à faibles emprises, ...

4 - IMPACTS AGRICOLES → économie des emprises et des compensations, remembrement ...

5 – IMPACTS FONCTIONNELS → réseaux de circulations.

EN CONSÉQUENCE,

La Commune de l'Isle d'Abeau demande à ce que ces propositions aujourd'hui absentes, soient étudiées et conditionnent la réalisation du projet dans sa traversée du territoire de la Commune de l'Isle d'Abeau.

Délibération adoptée par trente voix pour – une abstention (Nicolas RIVOIRE) : trente et un votants. Madame LAURENT Muriel ne prend pas part au vote.

2012-025 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS –
COMPENSATION DES CHEQUES ASSOCIATIFS - SAISON 2011-2012

Rapport du Maire,
Rapporteur : J.-M. BOSCH

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a mis en place le « chèque associatif ». Le chèque associatif vise à favoriser, pour tous les habitants de l'Isle d'Abeau, l'accès à une pratique sportive, culturelle ou de loisirs.

Le chèque associatif d'une valeur unitaire de 20 € (vingt euros) est délivré à raison de deux maximum par lilot et vient en déduction du coût de l'adhésion pour les activités pratiquées au sein d'associations ayant leur activité ou leur siège à l'Isle d'Abeau.

Il convient donc aujourd'hui de procéder au versement du montant des chèques associatifs aux associations concernées comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 03/04/2012

Nom de l'association	Nombre de chèques	Montant total
A L'ISLE ON DANSE	124	2480
ASG3V	1	20
ASPTT	50	1000
AZIA	1	20
CLUB DES LILOTS	2	40
CLUB H2O	17	340
CNPI	126	2520
FAMILLE AVENTURE	21	420
FAMILY EVASIONS	2	40
FUTSAL	9	180
GYM D'ABEAU	2	40
IDA HANDBALL	2	40
KENEILEZ	1	20
KITCHEN	9	180
LA CARAVANE DE L'IMAGINAIRE	12	240
LA VOIE DU BUDO	1	20
LES INDIANS	2	40
LES MAJORETTES	39	780
LES PECHEURS LILOTS	2	40
LILOT SKI	31	620
L'ISLE EN IMAGE	8	160
MUSIQUE EN L'ISLE	4	80
NAI KHANOM TOM	4	80
RANDO IDA	2	40
RETOUR AUX SOURCES	68	1360
THEATRE EN VIE	1	20
TOUT EN FITNESS	1	20
TRAD O PIEDS	9	180
TOTAL	551	11020

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012, section de fonctionnement, subventions de fonctionnement aux associations.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'UNANIMITE le paiement des subventions proposées dans le tableau ci-dessus.

A 22 heures 40, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire
André COLOMB-BOUVARD

